

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 4

Artikel: Les problèmes actuels de la coopération économique européenne
Autor: Marjolin, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les problèmes actuels

de la coopération économique européenne

par

M. Robert Marjolin

Secrétaire général de l'O. E. C. E.

L'OBJET de la conférence qu'on m'a demandé de faire ce soir et qui porte sur les problèmes actuels de la coopération économique européenne, est d'examiner les progrès de cette coopération au cours des dernières années, de faire un bilan des principaux résultats obtenus et d'examiner quels nouveaux problèmes s'imposent aujourd'hui à l'attention des gouvernements.

Depuis 1948, un des principaux instruments de cette coopération économique européenne a été l'Organisation européenne de coopération économique, et je serai donc amené à parler principalement de ses tâches et de ses activités. Mais il n'est pas dans mes intentions de la présenter comme ayant un monopole de la coopération, d'autres organisations ont joué et continueront à jouer un rôle important dans ce domaine.

Surtout, ce que je voudrais souligner, c'est que c'est avant tout au niveau de l'action gouvernementale que s'exprime la coopération économique européenne. Les décisions prises par les différents gouvernements, agissant individuellement, influencent davantage l'économie européenne que les décisions des organisations internationales.

La valeur de celles-ci, la valeur en particulier de notre Organisation, c'est qu'elles créent un cadre dans lequel les différentes activités nationales peuvent être confrontées et harmonisées.

Pour revenir à l'O. E. C. E., elle n'est rien d'autre qu'une réunion de dix-sept gouvernements à laquelle participent maintenant les États-Unis et le Canada, et où tous les problèmes affectant la vie économique des pays participants et associés sont discutés.

Ainsi, les représentants gouvernementaux prennent

une vue plus claire des intérêts et des positions des autres pays et la synthèse, qui est aussi un compromis final entre des intérêts différents, est plus facile à réaliser.

En un mot, l'O. E. C. E. n'impose rien, sa mission et son ambition sont de faciliter la réalisation d'accords unanimes.

Par conséquent, si l'O. E. C. E. a aidé dans la réalisation des progrès dont je vais maintenant parler, si elle peut revendiquer une petite part de mérite dans le fait que ces progrès ont été aussi rapides, c'est avant tout aux différents gouvernements, aux parlements, aux peuples des différents pays que le mérite en revient. La force motrice a été tout entière fournie par les États, le rôle de l'O. E. C. E. a été de veiller à ce que les différentes activités nationales ne se contredisent pas et ne se nuisent pas les unes aux autres.

Dans cette activité, un nombre considérable d'accords ont été réalisés. Il est normal que l'accent soit mis le plus souvent sur les désaccords, car ce sont les désaccords qui apparaissent, les accords, eux, sont beaucoup plus discrets. Mais le nombre de points souvent difficiles — et j'en mentionnerai quelques-uns tout à l'heure — sur lesquels un accord unanime a été réalisé au cours de ces trois dernières années est considérable.

Avant de passer à l'énumération, à l'analyse des progrès accomplis, je voudrais dire encore un mot. Je voudrais dire que ces progrès n'eussent pas été possibles sans l'aide extérieure qui nous a été généreusement fournie par le peuple américain, une aide extérieure, j'insiste, sans condition, sans condition autre que la volonté des pays participants, des pays qui recevaient l'aide, de s'aider eux-mêmes et de s'aider les uns les autres. Je crois, Mesdames, Messieurs, que

vous serez d'accord avec moi pour reconnaître qu'il y a dans ce geste de nos amis américains un fait sans précédent dans l'histoire.

Si, maintenant, je passe très rapidement en revue l'analyse des progrès accomplis, je me permettrai de vous citer quelques chiffres ; vous m'excuserez de le faire, mais ces chiffres, en très peu de mots, en disent plus que de longs discours.

PROGRÈS ACCOMPLIS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

TOUT d'abord, l'augmentation de la production : Depuis 1947, date à laquelle s'est réunie la Conférence de Paris qui est à l'origine de l'O. E. C. E., la production industrielle, en Europe, a augmenté de 30 à 40 %. En 1950, alors que des progrès considérables avaient été accomplis au cours des années précédentes et que, par conséquent, les progrès possibles avaient diminué, l'accroissement a encore été de l'ordre de 7 à 8 %.

La production de charbon est à 20 % au-dessus de 1947 ; celle d'électricité à 25 % ; la production d'acier a augmenté de plus de 40 % ; la production de textiles de plus de 30 %. Quant à la production agricole, qui est toujours d'un accroissement plus lent, en raison des difficultés naturelles, l'Europe a retrouvé, après la deuxième guerre mondiale, le niveau de la production d'avant-guerre avec plus de rapidité qu'elle ne l'avait fait après la première guerre mondiale, et aujourd'hui les niveaux de production d'avant-guerre sont déjà dépassés.

Parallèlement à l'augmentation de la production, les gouvernements, se concertant et agissant en commun dans le cadre de l'O. E. C. E., poursuivaient la tâche de l'assainissement financier.

Alors que l'année 1948 et la première moitié de 1949 voyaient encore des déficits et des surplus considérables dans la balance européenne des paiements, nous nous sommes rapprochés progressivement de l'équilibre. Vers le milieu de 1949, il a été possible de concevoir le rétablissement d'un système de paiements multilatéraux, et, après plusieurs mois d'efforts, il a été possible, en 1950, de créer l'Union européenne des paiements qui, dans les conditions du monde moderne, rétablit l'automatisme et la transférabilité des paiements en monnaies européennes.

Mais c'est peut-être le chapitre que je vais aborder maintenant qui vous intéressera le plus, à savoir le chapitre du commerce.

Le volume du commerce total des pays européens entre eux et avec le reste du monde a plus que doublé entre 1947 et la fin de 1950 pour les exportations et a augmenté de 25 % pour les importations.

Les exportations dépassent actuellement de 50 % celles de 1938, et les importations de 10 %.

Des progrès considérables ont été accomplis au cours de la même période vers l'équilibre de la balance des paiements. Qu'il me suffise de vous dire qu'en 1947, le déficit de la balance des paiements en dollars des pays européens était de l'ordre de 7 à 8 milliards de dollars ; au printemps de 1950, à la veille de la guerre de Corée, ce déficit avait été réduit à 2 milliards de dollars. Aujourd'hui, il est tombé à un niveau considérablement inférieur à ce chiffre.

Et c'est avec un plaisir extrême que tous les pays membres de l'Organisation européenne, et beaucoup d'autres, auront accueilli la nouvelle, à la fin de l'année

dernière, que l'Angleterre était en mesure de se passer de l'aide américaine. C'est un premier pays qui, ainsi, a réalisé complètement les objectifs du Plan Marshall ; d'autres s'en sont rapprochés de très près.

Le commerce intra-européen, qui est plus particulièrement notre objet ce soir, dépasse de 80 % le niveau de 1947.

Les causes de ce développement commercial sans précédent sont multiples : accroissement de la production, assainissement des monnaies, reconstitution des courants d'échanges.

Il est difficile de dire quel a été le rôle exact, dans ce développement du commerce, de la libération des échanges sur lequel je vais me permettre d'insister quelques instants, mais il est certain que la libération des échanges a accéléré le mouvement, qu'elle a consolidé des décisions qui eussent été fragiles, qu'en créant un système multilatéral de paiement, elle a rendu possible une politique commerciale plus libérale. Mais c'est maintenant que la véritable épreuve arrive, maintenant que les difficultés nouvelles surgissent. De cela je vous parlerai tout à l'heure.

Avant d'en arriver à la discussion de ces nouvelles difficultés, de ces difficultés que nous résoudrons, comme nous avons résolu les précédentes, je voudrais vous dire quelques mots de la façon dont l'Organisation européenne de coopération économique a conçu la libération des échanges, des principes qu'elle a suivis pour la réaliser, et aussi discuter certains problèmes délicats qui se posent à propos de cette libération.

L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

L'OBJECTIF de la libération des échanges, vous le savez, c'est de créer un marché européen, c'est de créer un marché où les marchandises circulent librement, et où les restrictions à la circulation des personnes et à la circulation des capitaux soient progressivement réduites.

Pour atteindre cet objectif, l'Organisation européenne a suivi un certain nombre de principes ; ces principes sont les suivants.

Elle s'est attaquée d'abord aux restrictions quantitatives de préférence aux tarifs douaniers pour plusieurs raisons : tout d'abord, parce que les restrictions quantitatives sont plus brutales, qu'elles sont une limitation absolue, qu'il est impossible de s'y adapter comme il est parfois possible de s'adapter à des tarifs douaniers, et aussi parce qu'ailleurs, dans une organisation sœur, dans l'organisation qui s'appelle G. A. T. T., le problème des tarifs était étudié et discuté.

Le deuxième principe que l'Organisation européenne a adopté, c'est celui de la méthode globale et automatique ; autrement dit, nous avons procédé par des réductions en pourcentages généraux. D'abord, nous avons aboli 50 % des restrictions quantitatives, puis 60 %, nous en sommes au stade des 75 %.

Si nous avons procédé ainsi, c'est parce qu'une discussion, article par article, aussi désirable qu'elle fut, eût été si compliquée, nous aurait conduit à des problèmes de détail si nombreux, qu'il eut été impossible d'arriver à des résultats dans l'espace de temps réduit dont nous disposions.

En troisième lieu, l'Organisation européenne a cherché, au fur et à mesure qu'elle libérait les échanges, à consolider les libérations ; autrement dit, il ne lui

suffisait pas d'obtenir des pays qu'ils abolissent les restrictions, elle a demandé aux pays de s'engager à les abolir pour une longue durée ou de ne pas les rétablir, en tous cas, sans passer par une procédure difficile, et la raison pour laquelle nous avons procédé ainsi, c'est qu'une libération sans consolidation perd une grande partie de sa valeur.

En effet, la libération a pour objet de créer une concurrence sur un marché européen unique et pour que cette concurrence puisse jouer, il faut que les industriels et les commerçants aient l'assurance que les marchés qui leur sont ouverts le sont pour un temps long, de façon à ce qu'ils puissent faire les efforts de prospection des marchés et aussi les efforts d'augmentation de la production qui sont nécessaires.

JAI énuméré, Mesdames, Messieurs, des principes sur lesquels, probablement, tout le monde sera d'accord. Je voudrais maintenant arriver à un autre principe qui a donné lieu à plus de controverses et sur lequel j'insisterai davantage, c'est ce que, dans notre jargon, nous appelons le multilatéralisme et nous l'opposons au bilatéralisme.

Que ces termes aient donné lieu parfois à des discussions, disons un peu subtiles, je serai le premier à le reconnaître. Cela me rappelle quelquefois —, et mon ami Bauer me le pardonnera, je ne veux manquer de respect à aucune instance de notre Organisation —, une controverse que vous trouverez dans ce merveilleux classique pour grandes personnes, qui s'appelle : « Alice au pays des Merveilles ». Dans « Alice au pays des Merveilles » un débat s'ouvre entre le roi, la reine et le bourreau, le roi donnant l'ordre au bourreau de couper la tête du chat du Cheshire, qui est un des héros du livre. Je dois rappeler pour ceux qui n'ont pas absolument présent à la mémoire tous les détails de ce livre admirable que le chat du Cheshire est un animal bizarre : c'est un chat qui est toujours en train de disparaître et, en général, seule la tête en est visible — le bourreau répond au roi : « Je ne peux pas couper la tête de ce chat, car il n'a pas de corps, et on ne saurait séparer la tête du corps quand il n'y a pas de corps ». Le roi lui répond : « Du moment qu'il y a une tête, on peut la couper ». La reine tranche la difficulté en disant : « Si on ne coupe pas la tête du chat, je ferai couper la tête de tout le monde ! »

Quelquefois, il faut le reconnaître, nous avons eu des discussions sur le multilatéralisme et le bilatéralisme qui rappelaient un peu celle du roi, de la reine et du bourreau !

Mais, si nous définissons bien nos termes, nous comprendrons aisément ce dont nous voulons parler et nous éviterons les subtilités excessives.

Par bilatéralisme, j'entends la détermination des courants d'échanges par des négociations commerciales entre Etats, pris deux à deux.

Par multilatéralisme, la détermination des courants d'échanges par des règles de caractère général, telles que des mesures de libération non-discriminatoires, ou des règles de non-discrimination applicables au secteur non libéré.

JE reconnais qu'il y a des arguments puissants en faveur du bilatéralisme.

D'abord, sans bilatéralisme, sans accords bilatéraux, nous n'aurions pas pu faire repartir les échanges, comme nous l'avons fait, immédiatement après la

guerre ; à une époque où la libération des échanges, suivant les principes que je viens de définir, était impossible, les accords bilatéraux ont permis une expansion considérable des mouvements de marchandises.

Le bilatéralisme est un moyen puissant de défense pour un pays qui désire assurer ses approvisionnements ou sauvegarder ses exportations. Il permet de protéger les activités nationales essentielles, qui ne pourraient pas disparaître sans troubles sociaux et politiques graves.

J'irai même plus loin, je dirai que la non-discrimination peut, dans certains cas, conduire à des dommages dans les relations économiques entre deux pays.

Par exemple, il est certain que si la France doit étendre les mesures de libération qu'elle prend en faveur d'un pays à tous les autres pays, elle pourrait bien être amenée — et je prends la France comme exemple, mais la même chose s'applique aux autres pays — à renoncer à certaines mesures de libération parce qu'elle ne peut pas les rendre suffisamment générales. C'est ainsi, par exemple, que si la France est prête à abolir des restrictions à l'importation de certaines marchandises en provenance de Suisse, elle peut ne pas être disposée, pour des raisons qui sont évidentes, à abolir les mêmes restrictions pour les mêmes marchandises en provenance d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne ou d'Italie. Par conséquent, sur des points isolés, je serai le dernier à contester que le multilatéralisme, dans son caractère non discriminatoire, peut conduire à certains préjudices dans les échanges entre deux pays. Mais, Mesdames, Messieurs, ce qu'il faut considérer avant tout, c'est le résultat d'ensemble, et je crois que vous serez tous d'accord avec moi pour considérer qu'il y a très peu de doute que l'application d'un système multilatéral permet un développement des échanges autrement important que celui qui serait possible avec un système d'accords bilatéraux, ne serait-ce que parce que, dans un système d'accords bilatéraux, les influences protectionnistes jouent à plein. Il y a également une tendance naturelle, dans les accords bilatéraux, à l'équilibre, non pas à un équilibre général, qui est un équilibre souhaitable, mais à un équilibre bilatéral ; dans un système d'accords bilatéraux, chaque pays a tendance à équilibrer ses échanges avec chaque autre pays, excluant ainsi les avantages qui découlent de la compensation des surplus à l'égard de certains pays, avec les déficits à l'égard de certains autres.

L'Union européenne des paiements, qui est une des créations dont nous sommes le plus fiers, malgré des difficultés passagères, a justement permis, sur le plan des paiements, cette compensation des surplus et des déficits. En réalisant la transférabilité des monnaies européennes entre elles, elle a permis la libération des échanges, elle a permis à chaque pays de ne plus se soucier de l'équilibre de sa balance de paiements avec chaque autre pays, mais seulement de sa balance des paiements avec l'ensemble.

Il reste que, dans chaque pays, les pressions en faveur du bilatéralisme restent puissantes ; elles sont peut-être moins fortes maintenant qu'elles ne l'étaient il y a quelque temps, mais elles sont encore très fortes car sa suppression prive chaque pays de la possibilité de défendre certains intérêts nationaux.

MONSIEUR le Président, Mesdames, Messieurs, le seul argument que je voudrais ajouter à ceux que j'ai déjà produits est le suivant : chaque pays, lorsqu'il considère les mérites du bilatéralisme et de la

discrimination, ne doit pas oublier que si ces armes sont employées par certains, elles seront employées par tous et que les avantages qu'un pays pourrait en retirer disparaîtraient alors. Et, en particulier, si je peux, ici, dans cette assemblée d'amis, me permettre une complète franchise, je dirai que le bilatéralisme et la discrimination sont plus redoutables pour les petits pays que pour les grands, plus redoutables pour les pays qui sont relativement pauvres en ressources naturelles que pour les grands pays qui ont, de toute façon, des monnaies d'échange importantes, et cela particulièrement dans une situation de pénurie comme celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Aussi mon désir le plus cher, qui est non seulement l'expression d'une idéologie personnelle, mais aussi l'expression d'un intérêt à l'égard de tous les pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique, c'est que, dans les circonstances difficiles que nous traversons, nous puissions faire des progrès rapides dans le sens d'un système complètement multilatéral et non discriminatoire.

Pour terminer sur ce point, je ne veux pas dire que l'Organisation européenne de coopération économique ait choisi la meilleure voie pour libérer les échanges, mais je crois honnêtement qu'elle a choisi la seule voie qui lui était ouverte, au moment où elle a agi, ce qui ne signifie pas que les progrès qui nous restent à accomplir ne doivent pas l'être avec des méthodes différentes, et dans d'autres directions.

DE NOUVEAUX OBSTACLES ONT SURGI

JE vous ai dit tout à l'heure que les progrès que nous avions accomplis se trouvaient menacés. En effet, depuis six ou huit mois, des obstacles nouveaux ont surgi qui proviennent tous de la tension des relations politiques internationales, de l'effort de réarmement qu'elle entraîne et des spéculations auxquelles elle donne lieu.

Et, lorsque je parle de spéculations, je ne prends pas ce terme dans un sens péjoratif, je le prends au sens technique « d'anticipation », car je considère parfaitement normal et parfaitement régulier qu'un chef d'entreprise, ou un particulier, prévoyant une hausse des prix, ou une raréfaction des produits, cherche à se garantir contre cette hausse des prix ou cette raréfaction des produits, mais le résultat, sur le plan national et sur le plan international, peut être catastrophique. S'il est parfaitement légitime, pour les particuliers, de se prémunir ou d'essayer de se prémunir contre les risques de l'avenir, il est parfaitement normal et raisonnable aussi, pour les gouvernements, d'essayer d'empêcher que cette réaction légitime des particuliers ait des conséquences dommageables pour l'économie nationale ou internationale dans son ensemble.

Je veux dire tout d'abord que le réarmement — et ce n'est pas vous qui me direz le contraire, car la Suisse a fait et continue à faire un effort considérable de réarmement —, est une nécessité et que, par conséquent, le problème est de savoir comment nous pouvons nous accommoder du réarmement sans entraîner notre économie dans l'inflation.

Or, il est clair que, dans des économies qui sont pratiquement arrivées au plein emploi de leurs ressources productives, si on ajoute quelque chose, il faut

couper quelque chose ; si l'on réarme, il faut diminuer d'autres activités, tout au moins à court terme car, à plus long terme, je suis convaincu que l'augmentation de la production permettra de faire face à la fois aux exigences de la vie civile normale et aux exigences du réarmement ; je dis donc qu'à court terme, le seul moyen d'éviter l'inflation, c'est d'ajuster nos dépenses à nos ressources.

L'ennemi de la communauté occidentale, aujourd'hui, c'est l'inflation. L'inflation mine la structure sociale dans son ensemble, elle détruit la solidarité des différents éléments de la nation, elle crée entre ouvriers et patrons, entre gens des villes et gens des campagnes, entre les différentes classes sociales, des antagonismes dont ne peuvent profiter que les ennemis de la démocratie.

Je n'ai pas la possibilité aujourd'hui de passer avec vous en revue tous les problèmes qui résultent de la nouvelle situation. Je voudrais simplement en énumérer deux ou trois et vous indiquer, à propos de chacun d'eux, dans quelle direction l'Organisation européenne cherche une solution.

LE premier problème, celui qui se pose avec acuité à tous les esprits, en particulier au vôtre, Messieurs, qui êtes des industriels et des commerçants, c'est la pénurie des matières premières et la hausse des prix de ces matières premières.

Vous savez qu'une organisation nouvelle vient d'être créée à Washington. Des inquiétudes se sont fait jour, en Europe, — surtout dans les petits pays qui ne sont pas représentés dans tous les comités de cette organisation —, et la peur s'est manifestée qu'elle ne procède par méthodes dictatoriales et qu'elle impose des solutions qui léseraient des intérêts légitimes.

Il est parfaitement raisonnable de demander que cette organisation, en effet, soit aussi démocratique que possible et qu'elle tienne compte de tous les intérêts en présence, que ce soit ceux des petits pays ou ceux des grands. Mais, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le danger le plus grand auquel nous pourrions être exposés serait l'inefficacité de cette institution ; autrement dit, si nous poussions le souci de démocratie jusqu'à édicter des règles qui la paralyseraient, c'est par là que les plus grands dommages seraient infligés à tous les pays et, en particulier, aux petits pays, car les grands pays ont toujours les moyens de se défendre.

Par conséquent, il est normal, il est raisonnable de demander qu'un certain nombre de règles soient suivies pour éviter que des abus ne soient commis, mais notre principale préoccupation à tous doit être de veiller à ce que cette organisation fonctionne aussi bien que possible.

Je voudrais ajouter, avant de quitter ce chapitre, que l'Organisation européenne de coopération économique peut jouer un très grand rôle en veillant à ce qu'aucun pays-membre ne se trouve placé dans une situation particulièrement difficile. Le principe de l'aide mutuelle doit trouver ici son expression la plus complète.

LE deuxième point que je voudrais mentionner, en rapport avec la menace d'inflation, c'est la nécessité de limiter la spéulation au maximum, spéulation définie comme je l'ai fait tout à l'heure. Il est certain que, jusqu'à présent, la hausse considérable des prix qui s'est

produite, tant aux États-Unis que dans les pays européens, a été principalement une hausse spéculative. Les dépenses d'armement n'ont pas encore augmenté sensiblement ; aux États-Unis, jusqu'au début de cette année, le gouvernement fédéral avait un surplus de recettes budgétaires sur ses dépenses. Et, malgré cela, une hausse vertigineuse s'est produite sur les marchés d'un grand nombre de matières premières.

Cela provient du fait que tout le monde a essayé de se prémunir contre la hausse et la pénurie. Plus encore que la constitution des stocks gouvernementaux, qui a joué un rôle certain, mais pour un petit nombre de matières premières, c'est ce souci des particuliers de se garantir contre les risques qui est à l'origine de la hausse. Il est parfaitement clair que si nous laissons ce mouvement se développer, les prix atteindront un niveau tel que, de nouveau, les économies européennes, pour ne parler que d'elles, seront replongées dans ce cycle inflationniste que nous avons bien connu au cours des trois ou quatre années qui ont suivi la guerre : hausse des prix, hausse des salaires, nouvelle hausse des prix, etc.

Certes, des contrôles physiques doivent être imposés partout où c'est nécessaire.

Mais je dirai que ce n'est pas l'absence des contrôles de cette nature qui a fait le plus de mal jusqu'à présent, c'est la lenteur avec laquelle certains gouvernements ont pris les mesures fiscales et les mesures de restriction de crédits qui eussent été nécessaires car, dans cette période où les dépenses d'armement sont encore faibles, c'est la spéculation qui provoque la hausse des prix, et c'est seulement par des mesures fiscales et par des mesures de restriction de crédits, qui ont un effet général, qu'il est possible de limiter la hausse, dans la mesure, bien entendu, où celle-ci n'est pas le résultat pur et simple d'une pression extérieure.

Le troisième point dont je voudrais parler enfin concerne précisément la nécessité de sauvegarder les progrès que nous avons accomplis au cours des deux dernières années dans la voie de la libération des échanges.

Cette libération est actuellement menacée parce que les pays établissent des contrôles de différentes natures, sans aucune coordination, et le moment est proche où les différents gouvernements seront l'objet de pressions de la part de leurs industriels pour limiter sur tel ou tel point les importations. Il est clair, en effet, que si un pays, par exemple, limite la production des automobiles, les fabricants d'automobiles vont demander que l'importation des autos étrangères soit également limitée ; si, dans un autre pays, on interdit complètement la fabrication des appareils de T. S. F., les industriels fabriquant ces appareils vont demander que les concurrents étrangers ne bénéficient pas d'une situation dont eux-mêmes sont les victimes !

TOUT cela nous conduit à la conclusion que si nous voulons éviter que le commerce intra-européen, que nous avons développé si péniblement, ne soit la victime de la nouvelle situation, il est indispensable qu'une coordination soit établie entre les mesures de contrôle que prennent les différents pays.

C'est une tâche à laquelle nous nous sommes attelés, à l'O. E. C. E. Je ne peux pas encore vous dire quels résultats nous obtiendrons ; tout dépendra de la volonté

des gouvernements, mais j'ai confiance que nous arriverons à des résultats importants.

Il est indispensable aussi qu'il y ait un parallélisme non seulement entre les mesures de contrôle dont je viens de parler, mais entre la politique économique et financière des différents États.

Si, en effet, un Etat suit une politique beaucoup plus libérale que les autres, dans tous les sens du terme, à l'importation, dans l'octroi des crédits, etc..., cet Etat va se trouver rapidement en déficit par rapport aux autres et c'est tout le système des paiements que nous avons péniblement édifié qui sera en danger. Et la crise allemande qui est en train de se produire aujourd'hui n'a pas d'autre signification. Le Comité de direction de l'Union européenne des paiements est en train d'examiner quels sont les moyens de mettre fin à cette crise et de rétablir l'équilibre de la balance des paiements allemande, mais nous devons, comme diagnostic, admettre dès maintenant que c'est une différence de rythme, en quelque sorte, une différence de politique, si vous voulez, économique et financière de l'Allemagne et des autres pays qui nous a conduits aux difficultés que nous avons à affronter aujourd'hui.

Et si, demain, un parallélisme n'est pas maintenu entre les politiques économiques et financières des différents pays, membres de l'Union des paiements, nous assisterons à l'apparition de difficultés semblables.

MONSIEUR le Président, pour conclure, je voudrais dire que ce qui est essentiel, c'est que nous ayons constamment présent à l'esprit notre objectif fondamental, qui est de conserver ou de rendre à l'économie occidentale, simultanément : la stabilité et le dynamisme.

Ces deux expressions sont vagues et générales, mais à chaque moment de notre histoire économique, elles prennent une signification particulière.

Au moment où je parle, stabilité signifie : lutte contre l'inflation, et dynamisme signifie : nouveaux progrès dans la réalisation d'un marché européen commun, car c'est seulement si nous faisons des progrès vers l'établissement d'un marché européen commun que dans les différents pays existera le stimulant qui amènera les entreprises à se moderniser.

Autrement dit, il faut maintenir ou il faut rétablir une concurrence.

Le monde est engagé dans une grande bataille où les principes mêmes de notre civilisation occidentale sont en jeu. Dans cette grande bataille, nous avons un atout considérable, qui s'appelle « la liberté », qui est la spontanéité des populations, qui est leur initiative, leur volonté d'agir. Si, à la liberté, nous savons joindre la volonté de coopération dans le respect des particularités nationales, et aussi la volonté de créer ou de rétablir les stimulants à l'effort et au progrès, Monsieur le Président, je suis convaincu que si nous faisons cela, nous aurons gagné la bataille de la Paix.

Robert Leyohn